

Claire Delfosse, Laure Birckel  
18 novembre 2009

La Cloche, 18 novembre 2009

## **Les circuits courts en agriculture : au plus près du local**

Claire Delfosse est Professeur à l'Université Lumière Lyon 2, membre du Laboratoire d'Etudes Rurales.

Crise alimentaire, ouverture du Sommet Mondial sur la sécurité alimentaire à Rome : voilà autant d'exemples qui remettent en cause la pertinence et les performances de l'agriculture telle qu'elle est majoritairement pratiquée. L'enjeu de la production locale semble être ainsi au cœur des préoccupations actuelles : les circuits courts sont-ils une réponse pertinente pour nourrir cette contestation ? Claire Delfosse de l'université de Lyon II vient court-circuiter nos idées reçues à propos des circuits courts et nous propose de revenir à l'origine de leur émergence, à leur définition, et à leurs implications locales.

**Pourquoi parler des circuits courts ? *Vers une définition de la notion par la négative*** Les anglo-saxons parlent de « formes alternatives » pour désigner les circuits courts. Mais alternatifs à quoi ?

Au système de l'industrie agro-alimentaire des années 1960 d'abord. Les circuits courts prennent en effet le contre-pied d'un système où l'agriculteur est considéré comme un transformateur de matière première, elle-même re-transformée par des industries. C'est ce type de fonctionnement qui est ainsi remis en question par les consommateurs dès les années 1980. La notion d'abondance, la qualité de l'alimentation, les « codes alimentaires : voilà les nouveaux champs d'investigation et de remise en cause par la société civile, cependant qu'émergent des enjeux de santé publique comme l'obésité. Le sociologue C. Fischler, dans son ouvrage intitulé *L'omnivore*, synthétise cette nouvelle tendance en soulignant que la recherche de garantie et d'assurance guide les contestations.

Cette tendance est concomitante au développement des labels et des appellations d'origine. Le terroir, l'artisanat sont valorisés comme autant d'éléments permettant le retour du « goût » pour contrer les produits « sans saveur » (les fromages « Belles des Champs » en sont l'illustration).

Les industries agro-alimentaires et les grandes surfaces vont alors s'emparer de ces demandes nouvelles et investir dans les appellations d'origine : elles se lancent dans la création de marques de « terroir » comme « Reflet de France » chez Carrefour. Ces produits font l'objet d'une attention toute particulière au packaging, avec ce papier jauni, ces images de nature ou de patrimoine artisanal que l'on connaît bien. Mais ces produits ne sont pas pour autant *fermiers*.

Les circuits courts s'imposent également comme formes alternatives pour répondre aux crises alimentaires des années 1990 (Vache folle) et à l'émergence des OGM. On remet alors en cause la notion de progrès en agriculture : le consommateur est en quête de sécurité. Cette tendance conduit à la mise en œuvre de nouvelles normes et procédures, telles celles de la traçabilité, valable au niveau national et européen. La création de l'Agence sanitaire, la

transformation du Ministère de l'Agriculture en Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : tout cela démontre la prise en compte politique des problèmes liés à l'agriculture, dans la mesure où l'on estime que cette dernière peut avoir des enjeux de santé publique.

L'agriculture est également clouée aux piloris lorsque sont remises en question les politiques agricoles, comme la Politique Agricole Commune en 1992 (PAC). Elles mettent fin à la garantie des prix, et poussent à produire moins mais mieux (ce que l'actuelle crise laitière nous démontre en ce moment). Cette période correspond aussi à la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture : cette dernière crée des emplois, maintient des emplois ruraux, favorise la cohésion du tissu social rural.

Un mouvement de contestation naît également au sein de la communauté des agriculteurs. Les syndicats agricoles, qui réhabilitent d'ailleurs l'appellation de « paysan » contre celle « d'exploitant agricole », attirent l'attention sur les nouveaux enjeux rencontrés par les « paysans ». On valorise ainsi le savoir faire de l'agriculteur, cependant que l'on prône la fin de l'agriculture contractuelle : l'agriculture hors cadre, celle qui se pratique hors des circuits de financement et d'aide traditionnelle, s'impose alors comme alternative. Elle permet une souplesse plus importante quant aux normes sanitaires industrielles.

C'est enfin l'émergence du concept de "durabilité" qui contribue à la remise en question de ce modèle agricole hérités des années 1960. Revendication et protection de la biodiversité, refus de la consommation de produits contre-saison, coût carbone généré par le transport de ces produits, et enfin affirmation de la vanité des suremballages des produits et enfin : tous ces éléments sont autant d'arguments contribuant à alimenter le parti de l'agriculture alternative.

### **Une définition qui ne fait pas consensus...**

Il faut avant tout distinguer circuits courts et vente directe : on parle de circuits courts dès lors que le nombre d'intermédiaires lors de la vente d'un produit alimentaire ne dépasse pas deux. Mais deux, n'est-ce pas déjà trop ? Et à quelle distance doivent-ils être l'un de l'autre ? Il existe ainsi de nombreuses formes de circuits courts...

La forme la plus traditionnelle est celle des marchés, où la vente se fait directement par le producteur ou par un unique intermédiaire. La vente à la ferme ou la tournée du producteur auprès d'abonnés à un système de distribution directe apparaissent comme de nouvelles formes de distribution alternative : on trouve ainsi à Lille un programme de distribution de lait directement chez les consommateurs. Les artisans peuvent également s'approvisionner directement chez les producteurs, comme peut le faire un boucher achetant directement sa viande auprès de l'agriculteur fournisseur. Ces artisans sont d'ailleurs souvent les relais de vente d'autres types de productions : le Charolais, petit fromage bourguignon, est ainsi vendu dans des boucheries de Lyon. S'associant en un même lieu, des producteurs peuvent également créer des points de vente collectifs, destinés à mettre en commun les infrastructures de vente et à rendre plus visibles leurs initiatives : l'association Uni Ferme, première du genre et fondée en 1978, réunit à ce titre des producteurs des Monts du Lyonnais, désireux de maintenir une dynamique rurale et de petites structures agricoles. L'association Terre d'Envies s'inscrit dans cette démarche. Les journées d'ouverture des fermes aux citoyens, organisées par les producteurs, artisans et ruraux, à travers les Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM) font également partie de ce réseau des circuits courts. Citons encore les fêtes agri-culturelles, telles que les Glorieuses de Bresse, ou encore

les marchés aux fruits d'automne, comme initiatives valorisant les circuits courts. Les supermarchés et grandes surface semblent également gagnées par ce goût pour le local, et installent des rayons de produits fermiers dans leurs allées. C'est par exemple Auchan qui a lancé l'étiquette "les saveurs du coin", valorisant les produits de l'Est lyonnais sur le plan économique et social. Il existe enfin d'autres démarches militantes, créées par les citoyens pour eux-mêmes : les Fermes de Cocagnes ou encore les Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) en sont la parfaite illustration. Ces associations ont été fondées à partir d'un modèle japonais, les teikei (charte engageant mutuellement un producteur et un consommateur sur le plan des normes de production et sur les conditions d'achat direct des produits), alors que le Japon était touché par la crise sanitaire du mercure dans les années 1960. Les AMAP font leur première apparition en France en 2000 à Aubagne, avec l'association Alliance, fondant leur raison d'être sur le principe de solidarité entre paysans, agriculteurs et consommateurs. Le foisonnement d'initiative de livraisons de "paniers" de légumes de saison, en provenance directe des producteurs, marque l'affirmation et l'envie nouvelle des consommateurs d'avoir un droit, une capacité de contrôle sur les produits qu'ils consomment. Ce sont enfin l'Etat et les collectivités territoriales qui sont à l'origine de mesures nouvelles. Il a ainsi été décidé lors du Grenelle de l'environnement de porter à 6% la proportion de surfaces agricoles biologiques d'ici 2012. Va-t-on vers une institutionnalisation progressive des circuits courts ?

**Les circuits courts : une pensée du local** C'est d'abord en termes de mobilité qu'il faut penser les circuits courts en agriculture. Ils dynamisent les allers et retours entre espace urbain et espace rural, tout en favorisant un ancrage dans un réseau social local, dont on peut dire qu'il fait renaître la convivialité : les échanges informels apparaissent comme les clés de voûte de cette re-dynamisation des réseaux sociaux. C'est dans cette perspective que l'on parle souvent de "consomm'acteur" : ce mot-valise souligne la dynamique que génère ce nouveau mode de production et donc de consommation. Cette importance a sans doute été comprise dans ce qu'elle pouvait avoir de politique : nombreuses sont les communautés de communes qui créent des chartes d'agri-citoyens, dans le but de mettre en oeuvre des circuits courts à très fine échelle, au plus près du local.

La mobilité semble donc encourager les rapprochements, la proximité, que celle-ci soit culturelle, spatiale ou mercantile à des fins publicitaires... Les circuits courts rapprochent en effet des milieux différents, rapprochent ville et campagne, mais ils font aussi l'objet de rapprochement linguistique : si les supermarchés se lancent dans la valorisation de produits locaux, cette commercialisation requiert un vocabulaire publicitaire qu'il est intéressant de regarder de plus près. La marque Auchan pour les produits des Monts du Lyonnais a pour slogan "nos terres, vos saveurs" : tout le rapprochement est dans la proximité des pronoms possessifs. Le balancement tout littéraire entre "nos" et "vos" relève à vrai dire d'un raisonnement géographique qui souligne l'importance des perceptions. Mais le rapprochement est aussi intellectuel et symbolique : à travers les produits locaux, c'est de la nature dont on se rapproche. L'image de cette dernière change et relève d'une iconographie ancienne réinvestie par les fantasmes modernes : on ne rêve plus de "terroir", mais de "terre" et de "jardin" ; la campagne n'est plus seulement un espace récréatif mais un lieu nourricier. Comme le formule Claire Delfosse : "on assiste à l'émergence d'une utopie d'un local capable de fusionner ville et campagne".

Par-delà la notion de circuits courts agricoles, c'est celle de "local" qui s'impose à la réflexion. Si pour envisager les enjeux d'un tel concept il faut en passer par un raisonnement d'échelle (on est là dans un raisonnement à très grande échelle), il faut néanmoins envisager

l'élasticité des jeux d'échelle, qui s'emboîtent et sont parfois tous relatifs : que dire en effet des circuits courts du commerce du vin aux Etats-Unis, quand les distances sont démultipliées par la taille du territoire ? Penser les circuits courts, ce n'est donc pas court-circuiter les échelles spatiales, mais au contraire repenser les réseaux qui s'y entrecroisent.

## **Débat**

**Quels sont les facteurs qui expliquent le caractère précurseur de la région Rhône-Alpes en matière de circuits courts ?** On peut tout d'abord rappeler que la région possède une agriculture très variée, tant pour les fruits que pour les légumes. Il y a eu en quelques sortes constitution de "territoires" de vente directe. C'est le cas dans les Monts du Lyonnais, avec le maraîchage ou l'arboriculture. La taille des exploitations a aussi permis l'émergence de ce système. Et puis enfin, il faut souligner l'existence d'une culture régionale favorisant ce type d'initiative : la vitalité des marchés le montre.

**Une remarque préalable à la question : il semble qu'il faille souligner là l'étendue de la notion de "local", ainsi que la souplesse d'interprétation que cela suscite. Certaines cantines de Rhône-Alpes disent se fournir localement, mais ça n'est pas toujours le cas : nombreuses sont celles qui achètent leurs produits hors de la région. Qu'en dites-vous ?** Il me semble que les implications de la région dans le domaine de l'agriculture, et des circuits courts en particulier, évoluent. Si tout n'est pas parfaitement régulé, comme vous le soulignez avec l'exemple des cantines, je crois que l'intérêt des circuits courts, dans la mesure où ils sont accompagnés financièrement, est de permettre de nouveaux modes d'initiatives. La valorisation des circuits courts est efficace, mais insuffisante.

**Va-t-on vers un assouplissement des règles juridiques limitant la production en circuits courts, comme on le voit actuellement avec la filière lait ?** Rappelons d'abord que les quotas laitiers ont été imposés par la PAC en 1984. En France, la filière s'organise globalement en deux étapes : le fermier transforme, et la laiterie livre. Actuellement, on va vers une disparition des quotas : s'il en reste, c'est dans le cas d'accord entre un fermier et une coopérative. On parle plus d'accord que de réglementation.

**Quel est le poids économique des circuits courts dans l'agriculture ?** Il est difficile d'évaluer ce poids. D'une part, les recensements généraux agricoles (RGA) sont anciens, et ils sont généralement peu fiables pour quantifier la part des circuits courts. D'autre part, la vente directe est souvent associée à d'autres formes de vente, ce qui ne permet pas d'individualiser dans les statistiques les circuits courts eux-mêmes. Enfin, si l'on constate effectivement qu'entre deux RGA le nombre d'exploitations en vente directe diminue, on peut avant tout en déduire qu'il s'agit d'une professionnalisation croissante des petites exploitations. On ne peut donc pas mesurer statistiquement la part des circuits courts en agriculture. En revanche, on peut chiffrer approximativement cette part dans la consommation : elle représente 6 à 7% des pratiques d'achat.

**Que dire de la difficulté de passage du statut d'agriculteur à celui de vendeur ?**

Effectivement, ce passage traduit l'évolution du métier et cette évolution va de pair avec une transformation des discours concernant les agriculteurs. Si le métier est souvent embrassé pour des questions d'héritages familiaux, de plus en plus nombreux sont les agriculteurs à avoir une formation commerciale. Des sociologues ont d'ailleurs montré l'évolution du métier d'agriculteur...

### **Les grandes cultures persistent. Que dire des circuits courts dans les filières longues ?**

C'est indéniable, il y a effectivement une instrumentalisation de cette notion nouvelle, qui téléscope "long" et "court". Le marketing est inévitable, mais il permet l'évolution et l'amélioration des conditions du marché. Il faut être pragmatique et penser aux effets à long terme de cette récupération. Par exemple, les Conseils régionaux peuvent accorder des aides et soutenir des ventes par circuits courts : le marché Carnot a reçu des aides de cette manière. **Y a-t-il instrumentalisation de l'agriculture et diffusion d'images d'Epinal...** Je répondrai qu'il y a bien d'autres formes de circuits courts qui ne relèvent pas de l'image d'Epinal. On peut citer les agro-carburants, que le Grand Lyon utilise, ou encore le cas de la filière blé : producteurs et boulangers sont souvent extrêmement liés.

### **A terme, quel est l'impact des circuits courts sur l'empreinte carbone des produits ?**

D'un point de vue méthodologique, l'empreinte carbone est difficilement calculable car il existe justement plusieurs méthodes. Peut-être que cela ne sera pas forcément favorable aux circuits courts...

**Peut-on penser les circuits courts par rapport à un regain de protectionnisme ?** En rendant visite à des agriculteurs, j'ai parfois entendu un discours affirmant qu'il fallait arrêter les importations. Je dirais donc qu'il y a certes une attitude de repli, pouvant mener à des dérives, dont la peur de l'autre est le premier symptôme. Par ailleurs, on constate même à l'étranger un renouveau des revendications en faveur de la souveraineté alimentaire, comme en Angleterre par exemple. A vrai dire, le problème réside dans la reconnaissance des intermédiaires dans les circuits courts. Au final, le véritable risque est celui d'une dérive vers un discours agrarien.

**Produire en circuits courts, n'est-ce pas une manière de court-circuiter les normes de qualité, d'hygiène, les quotas ?** Non, il n'y a globalement pas de détournement des règles en matière environnementale. La crise laitière l'illustre : les normes sont extrêmement lourdes ainsi que les investissements. Par ailleurs, pour l'obtention des labels, il ne peut y avoir de détournements : c'est le fonctionnement syndical qui permet l'attribution des labels. Donc il n'y a pas d'intérêt à resquiller...

**Les circuits courts sont-ils développés à l'étranger ?** En Grande-Bretagne, on constate une actuelle forte réhabilitation de ce type de production. Ceci s'explique en partie par le fait que le pays a connu peu de transformation fermière. On redécouvre aussi les circuits courts au Québec, dans les marchés où terroir et vente directe fusionnent. Et puis aux Etats-Unis s'est créée une association, Slow Food, par opposition, vous l'aurez compris, au fast food : elle vend surtout dans les campus des universités. **Peut-on voir les circuits courts comme un outil de protection contre la déprise agricole du périurbain et la concurrence foncière ?** Oui bien sûr. C'est le cas à La Tour de Salvagny par exemple, où la mairie a gelé les terres agricoles de la commune. L'association "Les Jardins de Cocagne" s'y implante. Autour des grandes métropoles, la protection foncière est insuffisante : elle attire peu. Il faut des formes d'encouragement à l'installation des jeunes agriculteurs. Cela dit, les politiques en faveur de l'agriculture périurbaine évoluent : on peut citer la protection foncière pour l'agriculture paysagère, ou encore le maintien de l'agriculture nourricière. Tout ceci relève d'une sensibilisation des élus et des habitants. Mais la difficulté réside avant tout dans la proximité des zonages qui ont été établis dans une conception avant tout urbanistique des espaces. Les aides des collectivités territoriales sont certes présentes pour aider les projets d'agriculture périurbaine, mais l'enjeu central, et complexe, est d'abord celui de la définition d'un projet commun capable d'unifier les différents intérêts des différents acteurs.

Compte rendu : Laure Birckel (relu et amendé par Claire Delfosse)

© Les Cafés Géographiques - [cafe-geo.net](http://cafe-geo.net)